

A B M

Société par actions simplifiée au capital social de 108.000 €

Siège : ZI Sud Est

3 rue du Breillou

35135 CHANTEPIE

309 022 192 RCS RENNES

(la « Société »)

**DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 1^{er} OCTOBRE 2024**

La soussignée :

ABM DEVELOPPEMENT,

Société à responsabilité limitée au capital social de 206.345 €,

Dont le siège social est 14 T rue Henri Becquerel – 29850 GOUESNOU,

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Brest sous le numéro 815 362 850,

Représentée par M. Laurent GAUBERT, co-gérant

Ci-après dénommée l'"**Associée Unique**",

Détenant 1.500 actions, soit la totalité des actions de la Société désignée ci-dessus,

Après avoir exposé que :

- Qu'il est envisagé de transférer le siège de la Société du 3 rue du Breillou, ZI Sud Est – 35135 CHANTEPIE au 14 T rue Henri Becquerel – 29850 GOUESNOU ;

A pris à les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 3 rue du Breillou, ZI Sud Est – 35135 CHANTEPIE au 14 T rue Henri Becquerel – 29850 GOUESNOU avec effet à compter du 1^{er} octobre 2024.

TROISIEME DECISION

Consécutivement à l'adoption de la précédente décision, l'Associée Unique décide de modifier l'article 4 des statuts ainsi qu'il suit :

« *ARTICLE 4 - SIEGE*

Le siège social de la société est fixé 14 T rue Henri Becquerel – 29850 GOUESNOU ».

LG

QUATRIEME DÉCISION

L'Associée Unique décide de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Pour la société ABM DEVELOPPEMENT
Monsieur Laurent GAUBERT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Gaubert', written in a cursive style.